



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2013
28 janvier-1^{er} février 2013, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2012
(4-10 septembre 2012, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	2
II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives	2
III. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	6
IV. Évaluation	7
V. Arrangements de programmation	11
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	12
VI. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation	12
VII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	16
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	17
VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	17
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	19
IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	19
X. Questions financières, budgétaires et administratives	21
XI. Visites sur le terrain	23
XII. Questions diverses	24



I. Questions d'organisation

1. Le Président a ouvert la deuxième session ordinaire de 2012 et a souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Les secrétaires du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et le fonctionnaire chargée du Service du Conseil d'administration et des relations extérieures du FNUAP ont donné un aperçu des questions de l'ordre du jour à examiner dans le cadre des débats consacrés au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, et du débat consacré aux questions communes. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session. Une délégation a déclaré que pour réduire les dépenses et accroître l'efficacité, l'ordre du jour du Conseil devrait être arrangé de manière à ce que les consultations officielles portant sur des organisations spécifiques aient lieu dans le cadre des débats correspondants.

2. Dans une déclaration conjointe, qui rappelait une déclaration faite précédemment à la session annuelle de 2012 sur le fonctionnement des Conseil d'administration, plusieurs délégations ont attiré l'attention sur les possibilités de réduction des dépenses qui pourrait être réalisée, entre autres, en améliorant la planification et la gestion des séances, y compris une suite appropriée et une bonne gestion de la documentation. Les délégations ont encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à passer en revue l'expérience « PaperSmart » acquise par le Conseil d'administration de l'UNICEF et d'en tirer les enseignements voulus afin de réduire au minimum les dépenses afférentes à la documentation et de promouvoir des pratiques soucieuses de l'environnement.

3. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport de la session annuelle de 2012 (DP/2012/15); a passé en revue le plan de travail annuel pour 2013 (tel que modifié); et a adopté le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2013. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012 sont reflétées au document DP/2013/2.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

4. Dans sa déclaration liminaire (disponible sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administratrice a présenté l'Examen annuel de la situation financière en 2011 (DP/2012/17, Corr.1 et Corr.2), des informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière (DP/2012/17/Add.1 et annexe) contenant une explication des expressions utilisées dans les documents DP/2012/17 and DP/2012/17/Add.1.

5. Évoquant les problèmes posés par l'évolution de la situation internationale, l'Administratrice a concentré ses observations sur le résultat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, sur le Programme d'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et sur l'Examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Elle a également évoqué le prochain plan stratégique du PNUD, le budget intégré, les arrangements de programmation et la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la situation financière.

6. Il lui était agréable de pouvoir informer les délégations que la réunion du Conseil d'administration du PNUD était diffusée en direct sur le Web et que le PNUD organisait son premier marathon Twitter mondial avec la participation de plus de 24 bureaux de pays et de centres régionaux.

7. S'agissant de Rio +20, elle a noté que le sommet avait suscité des réactions mitigées de la part des gouvernements et de la société civile, mais que le document final était complet et couvrait tous les aspects pertinents du développement durable. Bien que le document ne contienne guère de décisions nettes, il était tout à fait conforme à une triple approche à la politique de développement où tout le monde gagnait, qui reposait sur la notion d'un développement centré sur les personnes, fermement soutenue par le PNUD.

8. L'orateur a souligné l'importance des mesures à prendre dans le contexte de Rio +20 dans les domaines suivants : a) l'Initiative énergie durable pour tous; b) le défi ambitieux faim zéro; c) le dépassement du produit intérieur brut (PIB) en utilisant des critères plus larges pour mesurer les progrès et alimenter l'élaboration des politiques; d) un engagement plus ferme en faveur des triples approches; e) l'élimination progressive des subventions pour les combustibles fossiles et la promotion des combustibles non polluants; f) l'élargissement des engagements volontaires pris dans le cadre de Rio +20 et g) la mise au point du programme de développement au-delà de 2015.

9. S'agissant du programme de développement au-delà 2015, le PNUD concentrait son attention en particulier sur son rôle de coprésident, avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, de l'équipe des Nations Unies chargée de ce programme. L'organisation a également accepté de jouer un rôle majeur dans la convocation de réunions et dans la coopération avec toutes les parties prenantes dans le contexte du processus d'au-delà de 2015, à la fois sur le plan mondial et dans le cadre du système des coordonnateurs résidents.

10. L'Administratrice a noté que les négociations relatives à l'examen politique quadriennal seraient basées sur la suite donnée à la Conférence de Rio et donneraient au système des Nations Unies des orientations pour les délibérations concernant le programme de développement au-delà de 2015. Étant donné les problèmes posés par le développement dans le monde, elle a souligné que l'examen quadriennal devait mettre le système Nations Unies à même de jouer son rôle, entre autres en ce qui concernait l'établissement de normes, la convocation de réunions et la réalisation de l'universalité. Dans le cas idéal, l'examen aiderait à renforcer la prise en charge par les pays, en tirant parti de l'expérience acquise par Unis dans l'action, et soulignerait le rôle de la coopération Sud-Sud et son importance pour la création de capacités, l'inclusion et la diversité des partenaires. Les États Membres pourraient renforcer l'examen en étendant son applicabilité à l'ensemble du système des Nations Unies. Le PNUD collaborait étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui était disposé à soutenir les États Membres dans ce domaine.

11. S'agissant du plan stratégique du PNUD, l'Administratrice a souligné que les travaux du PNUD concernant le cadre de résultats allaient aboutir à un bond en avant quantitatif grâce à une approche à la fois plus directe et plus stratégique. Des projets pilotes étaient déjà en cours d'exécution pour mettre les idées à l'essai. Le plan intégré de ressources et le budget intégré serviraient de mécanisme global d'allocation des ressources à l'appui du nouveau plan. Le Conseil d'administration

serait saisi du premier budget intégré pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2013. L'Administratrice était persuadée que le Conseil parviendrait à la session en cours à un consensus sur les arrangements de programmation concernant les critères et modalités d'attribution des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base de niveau 1 (MCARB-1). Il était important que le Conseil concentre son attention sur d'autres questions liées aux arrangements de programmation en prévision de l'adoption du budget intégré à la deuxième session ordinaire de 2013. Le plan stratégique serait disponible pour un examen préliminaire par les membres du Conseil au début de 2013.

12. L'Administratrice a souligné que le montant total des contributions au PNUD, y compris le Fonds d'équipement des Nations Unies, s'élevaient à 5,1 milliards de dollars, une baisse de 3 % par rapport à 2010, ce montant étant ajusté pour tenir compte du transfert des activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les dépenses totales en 2011 s'élevaient à 5,57 milliards de dollars, une baisse par rapport à 2010. Les contributions au budget ordinaire avaient augmenté de 1 % pour passer à 175 millions de dollars, après trois années consécutives de baisse, principalement en raison de l'évolution favorable des taux de change. Les projections pour 2012 prévoyaient une baisse continue. À la fin de 2011, le solde des ressources non utilisées était tombé une nouvelle fois à 4,69 milliards de dollars, reflétant les prélèvements sur les recettes excédentaires, et aboutissant à un montant net des ressources non utilisées de 333 millions de dollars. L'Administratrice a souligné que la grande majorité des ressources avait été programmée dans le cadre d'un arrangement de programmation pluriannuelle et que l'aptitude du PNUD à accomplir son mandat était tributaire de la disponibilité de ressources ordinaires prévisibles sur une base pluriannuelle.

13. Elle a noté que depuis que le Conseil d'administration avait approuvé, à sa session annuelle de 2012, la divulgation au public des rapports de l'audit interne, le PNUD faisait figurer sur son site Web depuis juillet 2012 des résumés de ces rapports. Les rapports complets y seraient disponibles à partir de décembre 2012. Un volume accru de données serait également disponible en ligne conformément à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide à la fin de 2013. Le PNUD avait été à l'avant-garde dans la promotion de la transparence au sein du système des Nations Unies et encourageait d'autres organisations à suivre son exemple.

14. Remerciant l'Administratrice de ses observations circonstanciées, les délégations ont considéré, elles aussi, que le résultat des négociations relatives à l'examen politique quadriennal donnerait des orientations importantes pour l'élaboration du prochain plan stratégique et du budget intégré du PNUD. Elles ont également souligné qu'il fallait définir les paramètres pour les arrangements et procédures de programmation et les arrangements institutionnels. On a fait observer que cet examen devait mettre l'accent sur le renforcement du rôle du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concernait le financement et les activités opérationnelles. On a également invité le PNUD à intensifier ses activités relatives à la coopération Sud-Sud et à améliorer la capacité du système des coordonnateurs résidents, afin que le PNUD puisse jouer son rôle de coordination. Plusieurs délégations ont réitéré que l'élimination de la pauvreté était le but même de la coopération pour le développement, que la problématique de la pauvreté

économique occupait une place centrale, et que cela devait être reflété clairement dans l'examen politique quadriennal.

15. Les délégations ont continué à exprimer leurs inquiétudes à l'égard de la baisse des ressources ordinaires prévisibles à long terme, soulignant qu'une baisse continue compromettrait l'aptitude du PNUD à accomplir son mandat. Elles ont souligné que les pays en développement avaient déjà été durement touchés par les reculs causés par des crises, des conflits et les changements climatiques. Elles ont également demandé instamment aux PNUD de faire tout son possible pour mobiliser des ressources additionnelles. Plusieurs délégations ont engagé les pays à honorer leurs engagements en matière de financement, notamment pour les ressources ordinaires. Les délégations ont appuyé pleinement la présence universelle continue du PNUD dans les pays de programme, et ont encouragé son élargissement.

16. Les délégations ont félicité le PNUD des progrès accomplis en matière de transparence de l'audit et de la présentation de comptes sur les programmes, soulignant que le prochain plan stratégique devrait également bénéficier d'un cadre de responsabilisations robuste. De même, les principes de la gestion axée sur les résultats devaient orienter l'allocation des ressources, et la gestion du programme à tous les niveaux devait faire l'objet d'évaluations indépendantes. Les délégations ont déclaré qu'elles étaient prêtes à collaborer étroitement avec le PNUD dans l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré.

17. En réponse, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil d'administration de la bonne volonté reflétée dans leurs déclarations à l'égard des travaux du PNUD. Elle a réitéré l'importance de l'année 2012 pour l'organisation, soulignant une fois de plus ses activités vitales concernant Rio +20, le programme de développement au-delà de 2015, l'examen politique quadriennal et le nouveau plan stratégique. Elle a souligné que le PNUD était prêt à répondre à l'attente des membres du Conseil d'administration, mais que cela exigeait leur soutien complet, en particulier en ce qui concernait l'élaboration d'un plan stratégique pertinent et efficace s'appuyant sur un cadre de responsabilisations solide. Elle a remercié une nouvelle fois les membres du Conseil de leur engagement actif à l'égard du perfectionnement du plan stratégique et les a assurés de l'engagement complet de l'organisation en faveur d'un suivi et d'un cadre de présentation de rapports susceptibles de tenir le Conseil au courant de l'exécution du plan. Elle a réaffirmé l'importance qu'il y avait à parvenir à un consensus sur les arrangements de programmation, qui alimenterait également les discussions parallèles sur le prochain plan stratégique et le budget intégré.

18. S'agissant des ressources financières, l'Administratrice a noté que plusieurs délégations s'étaient référées à une baisse de 7 % par rapport à 2010. Toutefois, elle a souligné que le chiffre de 7 % reflétait l'inclusion d'UNIFEM en tant que programme associé au PNUD, ce qui représentait la pratique passée. Compte tenu de l'incorporation d'UNIFEM dans ONU-Femmes, la baisse effective était de 3 %.

19. Abordant la question de l'équilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, l'Administratrice a souligné que son principal souci était de garantir que la qualité des ressources ordinaires soit suffisante pour donner aux PNUD la masse critique nécessaire pour accomplir son mandat et pour jouer un rôle stratégique, en maintenant une présence universelle significative dans les pays de programme. À cet égard, elle a appelé l'attention sur l'importance d'une présence universelle du PNUD dans les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire. Mettant en relief

l'importance des autres ressources, que le PNUD appréciait vivement, elle a dit que l'organisation prenait toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences en matière de réserves définies par le Conseil d'administration. Elle a noté que le PNUD continuerait à examiner la structure de ses dépenses aux fins d'une plus grande efficacité et s'emploierait à mobiliser des ressources additionnelles pour assurer son aptitude à accomplir son mandat. À ce propos, elle a souligné que les ressources ordinaires étaient réservées pour des activités programmatiques, et non pour la gestion des fonctions administratives.

20. L'Administratrice a remercié une fois de plus les membres du Conseil d'administration de leur engagement, de leurs observations et des informations présentées en retour, et a déclaré que le PNUD collaborerait pleinement avec eux tout au long de l'examen politique quadriennal et de l'élaboration du programme de développement au-delà de 2015.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/21 sur l'examen annuel de la situation financière en 2011.

III. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

22. L'Administratrice associé du PNUD a présenté les 12 programmes de pays suivants : Afrique du sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo de la région de l'Afrique; Myanmar et Népal de la région de l'Asie et du Pacifique; Émirats arabes unis, Libye et Soudan de la région des États arabes; et Haïti et Nicaragua de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

23. Elle a également présenté le descriptif du programme commun de pays pour le Pakistan de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que le descriptif du programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique. Elle a aussi présenté la demande de l'Érythrée tendant à soumettre, à titre exceptionnel, les descriptifs de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013. À leur tour, les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont décrit les programmes dans leur optique régionale respective.

24. Les délégations ont remercié le PNUD de la continuation de sa coopération, de son engagement et de son soutien en faveur des pays concernés. Elles ont félicité l'organisation pour la portée et l'ampleur des programmes de pays, notant qu'ils avaient été élaborés en consultation étroite avec le gouvernement et les autres partenaires de développement et qu'ils étaient alignés sur les priorités et plans nationaux. Évoquant les domaines d'amélioration possible, elles ont encouragé le PNUD à mettre l'accent sur : a) le renforcement des capacités d'analyse et d'évaluation des pays; b) l'exécution systématique des analyses et des évaluations des programmes de pays en tant que partie intégrante du cycle de programmation; c) la mise en place de systèmes plus solides pour le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports; d) la mise au point de cadres de résultats et de ressources plus utiles accompagnés de résultats cibles; e) une meilleure application des enseignements tirés dans les décisions administratives et l'élaboration des futurs programmes; et f) des efforts en faveur de plus grandes synergies avec les partenaires au niveau des pays. Les observations spécifiques formulées par quelques délégations sur certains des descriptifs de programmes de pays seraient communiquées aux pays concernés.

25. Le Conseil d'administration a pris note des 12 descriptifs de programmes suivants et des observations présentées à leur égard : Afrique du Sud, Cameroun, Émirats arabes unis, Guinée équatoriale, Haïti, Libéria, Libye, Myanmar, Népal, Nicaragua, République démocratique du Congo et Soudan. Le Conseil a également pris note du projet de programme commun de pays pour le Pakistan et du projet de descriptif de programme pour les pays et territoires insulaires du Pacifique.

26. Le Conseil a adopté la décision 212/22 conformément à laquelle il examinera et adoptera, à titre exceptionnel, les descriptifs de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à la première session ordinaire de 2013.

27. Conformément à la décision 2006/36, les 13 programmes de pays suivants, qui avait été examinés à la session annuelle de 2012, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'adoption tacite, et sans présentation ou discussion : Guinée, Lesotho, Maurice et Sierra Leone de la région de l'Afrique; Inde, Malaisie et Sri Lanka de la région de l'Asie et du Pacifique; Djibouti et Jordanie de la région des États arabes; République de Moldova de l'Europe orientale et de la région de la Communauté d'États indépendants; et Belize, Bolivie (État plurinational de) et Costa Rica de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

28. Le Conseil d'administration a également approuvé la prorogation, pour une période de six mois, du programme de pays pour l'Égypte, ainsi que la deuxième prorogation pour une période d'une année du programme de pays et des opérations du PNUD en République arabe syrienne en vue de soutenir l'aide humanitaire, la subsistance et les activités de coordination.

IV. Évaluation

29. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a introduit le rapport annuel sur l'évaluation (DP/2012/20). L'Administratrice associée du PNUD a donné un aperçu des activités de l'organisation qui visaient à renforcer sa culture d'évaluation et l'apprentissage et a donné le point de vue du PNUD concernant les questions relatives à la gestion soulevées dans le rapport annuel sur l'évaluation.

30. Le conseiller en matière d'évaluation et chef de projet du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux (DP/2012/21); le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté la réponse de l'administration à ce rapport (DP/2012/22) Le conseiller en matière d'évaluation et chef de projet du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation du partenariat du PNUD avec les fonds mondiaux et les fondations philanthropiques (DP/2012/23); et le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté la réponse de l'administration à ce rapport (DP/2012/24). Le Directeur du bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté des observations additionnelles concernant la réponse de l'administration à l'évaluation des partenariats du PNUD avec les fonds mondiaux et les fondations philanthropiques.

31. Les délégations ont félicité le PNUD et le Bureau de l'évaluation de ses travaux destinés à améliorer la qualité de l'évaluation et à renforcer une culture de l'évaluation au sein de l'administration et du personnel grâce à des outils d'orientation et la création de capacités au niveau à la fois national et mondial, ainsi qu'à la mise au point d'un outil d'évaluation en ligne. Les travaux du PNUD

destinés à créer une capacité d'évaluation au niveau des pays ont été particulièrement appréciés. Les délégations ont souligné que des évaluations de qualité faisaient partie intégrante des cycles de programmation et qu'elles étaient essentielles pour alimenter l'élaboration des politiques, assurer une gestion efficace axée sur des résultats et évaluer l'incidence des résultats, tirer des enseignements et encourager et motiver le personnel.

32. Elles se sont félicitées du nombre accru d'évaluation conduites en 2011 et de ce que les évaluations au niveau des pays alimentent l'élaboration des descriptifs de programmes de pays. S'agissant des 15 évaluations des résultats du développement, elles ont également apprécié la conclusion conformément à laquelle le PNUD contribuait manifestement au développement au niveau national et était généralement considéré comme un partenaire précieux. Elles ont encouragé le PNUD à analyser de manière plus approfondie, dans ses futurs rapports annuels, les causes profondes des problèmes rencontrés dans les activités de développement et leur évolution, et à intégrer une démarche axée sur les droits de l'homme dans la fonction d'évaluation. Elles attendaient avec intérêt les futures évaluations tirant parti des nouveaux outils que l'organisation était en train de mettre au point.

33. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude que le rapport annuel révélait une série d'insuffisances. Elles ont mentionné en particulier la conclusion conformément à laquelle le tiers des évaluations décentralisées était jugé peu satisfaisant ou insatisfaisant, et la conclusion tendant à ce que le PNUD devait faire plus pour développer les capacités, améliorer l'efficacité et assurer la durabilité des résultats du développement. S'agissant de la durabilité, on a reconnu que la capacité et les ressources limitées des gouvernements ne permettaient souvent pas de rendre les résultats du développement durables, mais on a souligné qu'il incombait en fin de compte à l'organisation de veiller dès le départ à ce que les objectifs soient réalisables. Compte tenu de cette considération, le PNUD a été invité instamment à renforcer ses partenariats en tant que premier pas vers la durabilité, en particulier avec les gouvernements, et à s'aligner sur les priorités du développement national.

34. Les délégations ont demandé que le PNUD établisse un cadre prévoyant des mesures claires et un calendrier pour l'élimination de ces insuffisances. Elles ont également demandé des informations sur les mesures prises par le PNUD pour évaluer sa propre aptitude à répondre aux exigences en matière d'évaluation, à renforcer la coopération interorganisations et à élaborer un plan stratégique énonçant des objectifs et des résultats clairs. Elles souhaitaient également savoir comment le PNUD évaluait la manière dont il donnait suite aux réponses de l'administration, soulignant que la réponse de l'administration aux évaluations décentralisées était cruciale. À ce propos, on a demandé des informations supplémentaires sur les fonctions et le rôle des groupes de référence nationaux.

35. Une délégation a regretté l'absence d'informations sur les évaluations conjointes. Manifestant de l'intérêt pour les évaluations thématiques, elle souhaitait en apprendre davantage sur l'évaluation du mandat de l'organisation concernant l'atténuation de la pauvreté. Une autre délégation a encouragé le PNUD à incorporer dans la programmation au niveau des pays des mécanismes permettant de compenser des reculs potentiels et de combler les lacunes en matière de capacités grâce à la définition claire des rôles et responsabilités de tous les partenaires.

36. S'agissant de l'évaluation des systèmes électoraux, les délégations se sont félicitées du rapport. Étant donné le rôle vital des travaux du PNUD dans ce

domaine et la reconnaissance générale des résultats positifs qu'il a atteints, les délégations l'ont encouragé à renforcer ses capacités en matière d'assistance électorale et à les intégrer plus avant dans son prochain plan stratégique et le budget intégré. Elles étaient heureuses de constater que la réponse de l'administration envisageait des plans stratégiques destinés à relever les défis identifiés par l'évaluation.

37. Les délégations ont exprimé des inquiétudes à l'égard de la conclusion du rapport conformément à laquelle l'organisation n'avait pas tiré parti pleinement de ses connaissances et de ses capacités en matière d'assistance électorale. À cet égard, elles ont noté la conclusion que l'organisation n'accordait pas une attention suffisante à une approche axée sur le cycle électoral et qu'elle procédait parfois à des interventions coûteuses qui n'étaient pas toujours adaptées au contexte spécifique. Elles ont noté que le PNUD devait se prévaloir davantage des conclusions des évaluations afin de tirer des leçons quant à la manière d'assurer la durabilité de ses activités de création de capacités. À ce propos, elles ont invité instamment le PNUD à accorder une plus grande attention au cadre plus général de la gouvernance des pays en vue de soutenir la démocratisation et en particulier la capacité à long terme des institutions. Elles ont engagé le PNUD à collaborer étroitement avec les autorités nationales aux fins de la mise en place, dans le cadre de ses stratégies d'assistance électorale, d'un système de suivi et d'évaluation approprié comptant des repères établies par le pays.

38. On a demandé au PNUD de mener ses activités au niveau des pays, y compris les évaluations, exclusivement sous la direction et avec l'approbation des gouvernements, conformément à l'examen politique quadriennal. À ce propos, on a souligné la primauté du multilatéralisme. On a également noté que les évaluations permettaient à l'organisation et à ses partenaires de déterminer si le PNUD remplissait son mandat, qui risquait d'être entravé plus avant à la suite de la baisse continue des ressources ordinaires.

39. S'agissant de l'évaluation des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques, les délégations se sont félicitées de l'élargissement des partenariats du PNUD dans ce secteur. Face aux problèmes notés dans les évaluations, elles ont vivement encouragé le PNUD, dans ses partenariats avec les fonds mondiaux, à renforcer ses activités destinées à développer les capacités au niveau des pays et à collaborer plus étroitement avec la société civile dans l'exécution des programmes. Elles ont souhaité obtenir de plus amples informations sur les activités du PNUD qui visaient à renforcer ses partenariats dans le contexte de son prochain plan stratégique.

40. Une délégation, traitant des activités d'évaluation du PNUD concernant le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a demandé des éclaircissements sur les trois observations formulées dans la réponse de l'administration au rapport annuel sur l'évaluation : a) l'adoption de services novateurs; b) la réduction des tarifs pour les services; et c) la réduction de la dépendance du FEM, notamment en matière d'accès direct. S'agissant du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, une délégation a souligné que le rôle de principal destinataire du PNUD devait être intérimaire et temporaire et qu'il avait un rôle de création de capacités nettement défini, y compris des plans de sortie et de création de capacités, en vue de soutenir une prise en charge accrue par les pays.

41. Les délégations ont présenté des observations additionnelles concernant le rapport sur l'évaluation. Elles ont encouragé le PNUD à renforcer sa capacité et sa fonction d'évaluation, notamment pour les évaluations décentralisées, aux fins du renforcement des capacités d'évaluation nationales. Elles ont noté que le PNUD devait faire davantage pour incorporer les conclusions et les leçons tirées des évaluations dans ses compétences thématiques et de programmation. Elles considéraient également les évaluations comme un moyen utile de renforcer la confiance des partenaires et des parties prenantes. Par conséquent, le Bureau de l'évaluation devait être doté de ressources financières et humaines adéquates. Plusieurs délégations ont demandé des informations additionnelles sur la capacité d'évaluation des Volontaires des Nations Unies en particulier. Elles ont également cherché à obtenir des éclaircissements concernant la manière dont le PNUD entendait assurer le respect des règles gouvernant l'évaluation des programmes de pays.

42. Répondant à ces observations, le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a souligné, en ce qui concernait la question du contrôle de la qualité, que le PNUD était en train de créer un groupe d'experts chargé d'examiner et d'analyser ses travaux, aidant ainsi à assurer le contrôle à long terme des évaluations conduites par le Bureau. Il a noté que la constatation quant à la faible qualité des évaluations décentralisées était généralement conforme aux conclusions tirées dans les rapports annuels passés sur l'évaluation. Le rapport pour 2011 introduisait pour la première fois un système de classement qui permettait de déterminer la qualité des évaluations décentralisées avec plus de précision. Le Bureau continuerait à utiliser ce système à l'avenir et suivrait les changements d'une année à l'autre dans la qualité du travail des bureaux de pays. Répondant à la demande du Conseil d'administration tendant à la présentation d'analyses plus approfondies dans les rapports annuels sur les pratiques optimales, l'orateur a indiqué que le Bureau y donnerait suite, et que le rapport de 2012 présenterait des analyses plus approfondies. Il a également noté qu'en 2013, le Bureau entendait créer des groupes consultatifs régionaux avec la participation d'experts et d'institutions spécialistes de l'évaluation, qui seraient invités à soutenir le Bureau, ainsi que les bureaux de pays, dans la conduite des futures évaluations dans les régions et les pays. Il a noté que les évaluations conjointes étaient conduites au Siège et qu'elles étaient moins fréquentes au niveau des pays, bien que l'organisation cherche à en accroître le nombre là où cela était approprié. L'Administratrice associée a souligné que le PNUD était attaché effectivement à l'utilisation maximale des compétences nationales dans ses évaluations, tout en cherchant à garantir un maximum d'objectivité que l'utilisation de compétences nationales risquait parfois de compromettre. De même, le PNUD était déterminé à appliquer les leçons tirées des diverses évaluations passées.

43. L'Administratrice associée, partageant avec le Conseil d'administration le point de vue de l'administration du PNUD, à commencer par la question de la durabilité des résultats du développement, a indiqué que, eu égard à la complexité du problème, le PNUD l'avait abordé sous diverses optiques. À ce propos, elle a souligné l'importance qu'il y avait à créer et maintenir des partenariats et à mettre l'accent sur la création de capacités. Elle a traité de la question des évaluations décentralisées sous deux aspects différents : a) la création d'une capacité nationale à conduire des évaluations, qui permettrait de conduire et de gérer les évaluations par des entités extérieures au PNUD; et b) le maintien d'une liste solide d'évaluateurs

experts, contrôlée directement par le PNUD. S'agissant de cette dernière, le PNUD renforçait sa liste régionale d'experts-consultants en matière d'évaluation. Elle partageait l'idée consistant à intégrer une démarche axée sur les droits de l'homme dans les évaluations, et a souligné que le PNUD s'y employait. Elle a assuré les délégations que le PNUD était résolu à faire en sorte que tous les bureaux de pays incluent des plans d'évaluation et des budgets décentralisés dans leurs programmes de pays.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/23 concernant a) le rapport annuel sur l'évaluation et la réponse de l'administration; b) l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux et la réponse de l'administration; et c) l'évaluation du partenariat du PNUD avec les fonds mondiaux et les fondations philanthropiques et la réponse de l'administration.

V. Arrangements de programmation

45. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport sur les arrangements de programmation 2014-2017 (DP/2012/25 et Corr.1) et l'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier du Bureau de la gestion du PNUD a donné des explications plus détaillées concernant les options envisagées.

46. Les délégations ont félicité le PNUD des travaux effectués les deux dernières années en vue d'ajuster les arrangements de programmation de manière à répondre aux inquiétudes et aux besoins des membres du Conseil d'administration, notamment en ce qui concernait critères et modalités d'attribution des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base de niveau 1 (MCARB-1). Alors que plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations à l'égard de l'incidence de la proposition du PNUD concernant le niveau de ressources MCARB-1 sur les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, plusieurs autres délégations ont appuyé la proposition du PNUD en déclarant qu'elle était favorable aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et aux petits États insulaires en développement, tout en répondant aux besoins des pays à revenu intermédiaire.

47. Dans l'ensemble, les délégations ont souligné que les propositions du PNUD ne devraient pas entraîner des conséquences négatives pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu. Notant la proposition du PNUD concernant sa présence stratégique mondiale, les délégations ont demandé des informations additionnelles concernant son incidence sur les pays à revenu intermédiaire. Les membres du Conseil ont reconnu qu'il fallait parvenir à un consensus sur la proposition du PNUD relative aux arrangements de programmation à la session en cours, déclarant qu'à défaut, il serait difficile d'achever l'élaboration du prochain plan stratégique et du budget intégré et de les adopter à la deuxième session ordinaire de 2013.

48. Les membres du Conseil entendaient mener des consultations sur d'autres éléments du cadre des arrangements de programmation de manière à y inclure des éléments des programmes régionaux, mondiaux et fixes, en vue de soumettre au Conseil d'administration une proposition pour examen à la première session ordinaire de 2013.

49. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a fait observer que l'allocation de 350 000 dollars pour les pays à revenu intermédiaire dont le revenu intérieur brut

(RIB) par habitant était inférieur au seuil de 6 660 dollars représentait un minimum, mais ne constituait pas la totalité des allocations. Elle a souligné que la plupart de ces pays bénéficieraient de ressources MCARB-1 plus élevées, notamment ceux dont le revenu intérieur brut par habitant était plus faible et/ou dont la population était plus importante. En outre, elle a souligné que les propositions du PNUD visaient à répondre aux principales inquiétudes exprimées lors des sessions précédentes du Conseil d'administration quant à la vulnérabilité des pays qui passaient de la catégorie des pays à faible revenu à la catégorie des pays à revenu intermédiaire pendant la période de 2014 à 2017. Elle a fait observer que les pays dont le RIB par habitant était supérieur au seuil de 6 660 dollars recevraient l'allocation minimum de 150 000 dollars. En résumé, elle a déclaré que l'équilibre que le PNUD avait atteint en suivant les orientations du Conseil permettait de mettre l'accent davantage sur les allocations de ressources MCARB-1 aux pays à revenu faible et aux pays les moins avancés, tout en assurant un soutien accru aux pays en revenu intermédiaire grâce à la présence continue des programmes de l'organisation.

50. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier du Bureau de la gestion du PNUD a souligné que les pays en transition du statut de pays à faible revenu à celui de revenu intermédiaire, tout en recevant peut-être moins de ressources en raison de leur progression, recevraient en fin de compte un montant égal à celui qu'ils auraient reçu s'ils avaient gardé le statut de pays à faible revenu grâce au paramètre de prévisibilité décrit dans le rapport.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/28 sur les arrangements de programmation 2014-2017.

Débat consacré au FNUAP

VI. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation

52. Dans sa déclaration (disponible sur le site Web <http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/11625>), le Directeur exécutif a rappelé que dans la première déclaration qu'il avait faite au Conseil d'administration du FNUAP en sa qualité de Directeur exécutif en février 2011, il avait dit que la transparence et la présentation de comptes seraient les principes fondamentaux gouvernant sa direction. Il a indiqué que 20 mois plus tard, sa mission demeurerait inchangée. Il a présenté au Conseil des informations concernant les principales questions et les faits nouveaux survenus depuis la session annuelle de 2012, y compris sur les programmes de pays et les activités sur le terrain; l'évaluation; la stratégie humanitaire du FNUAP; les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau plan stratégique et du budget intégré; les ressources financières du FNUAP; le sommet de Londres sur la planification familiale; le programme de développement au-delà de 2015, et l'examen de la Conférence sur la population et le développement au-delà de 2014. Mettant l'accent sur les questions relatives à l'évaluation, il a souligné l'importance d'une évaluation rigoureuse pour l'efficacité globale des opérations du FNUAP et la réalisation des résultats du programme. Il a commenté plus en détail les conclusions et recommandations des rapports d'évaluation soumis au Conseil et a présenté ses idées quant à la voie à suivre. Il s'est félicité des orientations précieuses données par les membres du Conseil d'administration et les a assurés que le FNUAP continuerait à collaborer étroitement avec eux dans la révision de la politique d'évaluation du FNUAP. Il a souligné que sous sa direction, l'évaluation constituerait une activité

plus systématique et plus stratégique, et que la qualité, l'impartialité et l'indépendance de cette fonction serait assurée en même temps que sa contribution à la présentation des comptes. En outre, les paramètres de la fonction d'évaluation seraient déterminés eu égard aux normes établies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il serait le champion de l'évaluation au sein du FNUAP. Il a présenté le nouveau Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures du FNUAP.

53. Les délégations se sont félicitées de la déclaration incisive du Directeur général et ont applaudi son leadership et son engagement en faveur de la transparence et de la présentation de comptes au FNUAP. Elles ont apprécié l'esprit d'ouverture qu'il a manifesté dans le dialogue avec les États Membres. Plusieurs délégations ont souligné leur confiance à l'égard du programme de réformes du Directeur exécutif, qui avait déjà donné des résultats, y compris un rapport d'audit ne révélant aucun problème. Les délégations ont rendu hommage au travail accompli par le personnel du FNUAP, souvent dans des conditions très difficiles.

54. Plusieurs délégations ont pris acte du succès du sommet de Londres sur la planification familiale et de la contribution apportée par le FNUAP, y compris dans des domaines comme la réduction de la mortalité maternelle, l'élimination des obstacles à la planification familiale, la promotion de la santé et des droits en matière de procréation et le soutien apporté aux pays dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 6. Elles ont reconnu le rôle croissant joué par le FNUAP dans les activités mondiales en matière de santé et ont invité instamment le FNUAP à renforcer ses politiques mondiales et à consolider le soutien apporté à la planification familiale et au développement.

55. Les délégations se sont félicitées des travaux en cours destinés à assurer le succès de l'examen de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement au-delà de 2014. La délégation indonésienne a informé le Conseil d'administration que le forum de la jeunesse relatif à cet examen aurait lieu à Bali (Indonésie) du 4 au 6 décembre 2010. On a accueilli avec satisfaction les nouvelles initiatives du FNUAP en faveur des jeunes et des adolescents, y compris le programme pilote de lutte contre la grossesse chez les adolescentes exécuté au Brésil. On a engagé le FNUAP à continuer à investir dans les jeunes, dans leur santé et leur éducation, et à leur donner la chance d'avoir un emploi décent. On a noté que ces investissements devraient avoir pour but de mettre les jeunes à mêmes d'œuvrer en faveur du développement durable.

56. Plusieurs délégations ont mentionné les possibilités créées par l'examen politique quadriennal et le programme de développement au-delà de 2015. On a noté que ce dernier devait être formulé de manière à utiliser au mieux les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD, tirant parti de nouveaux types de partenariat et de participation des parties prenantes qui avaient apparu au cours de la décennie passée. Le FNUAP a été invité à continuer à traiter de la question du vieillissement, de plus en plus importante à la fois pour les pays développés et les pays en développement. On a déclaré que la démographie, le VIH/sida et la santé procréative devaient continuer à figurer parmi les priorités du programme de développement, entre autres grâce à l'intensification des interventions concernant la mortalité de l'enfant et la mortalité maternelle.

57. Les délégations ont pris note avec satisfaction du rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2012/8); de l'examen indépendant de la politique d'évaluation

du FNUAP (DP/FPA/2012/17) conduit par le Bureau des services de contrôle interne; des réponses correspondantes de l'administration; et du plan d'évaluation biennal. Les délégations ont souligné l'importance d'un processus d'évaluation clair et bien géré pour l'efficacité du FNUAP. Elles ont noté la nécessité d'une fonction d'évaluation indépendante, y compris la proposition de certaines délégations tendant à ce que le Service de l'évaluation fasse rapport directement au Directeur exécutif (comme cela est le cas dans d'autres organisations). Les délégations ont également souligné l'importance de la coordination et de la clarté concernant les rôles et les responsabilités en matière d'évaluation. On a insisté sur l'établissement d'une distinction nette entre audit et évaluation. Les délégations ont souligné que la politique d'évaluation révisée devait combler les lacunes qui ont été identifiées, en particulier en ce qui concernait l'indépendance de la fonction d'évaluation et un cadre institutionnel adéquat. Le FNUAP a été encouragé à commencer un processus de planification destinée à orienter l'élaboration et l'application de la politique d'évaluation révisée.

58. Les délégations ont souligné que le Conseil d'administration devait faire en sorte que le FNUAP dispose de ressources ordinaires et de compétences suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'évaluation. Certaines délégations ont envisagé la possibilité d'une rubrique budgétaire séparée pour l'évaluation. Le Conseil a reconnu les progrès notables obtenus par le FNUAP depuis l'approbation de la politique d'évaluation en 2009, y compris l'extension de la couverture des programmes de pays, qui a atteint 100 % en 2011. Il fallait également améliorer la qualité des évaluations, entre autres par la création de capacités, le renforcement d'un suivi axé sur les résultats et la création d'un mécanisme d'alerte pour éviter une panne à l'échelle du système. On a exprimé des inquiétudes à l'égard de la définition des indicateurs et des produits, ainsi qu'à l'égard du manque de temps, de planification et de ressources pour l'évaluation. On a souligné l'importance des directives en matière d'évaluation et de la formation du personnel.

59. Les délégations ont insisté sur l'importance de données et d'une analyse crédibles concernant les résultats des programmes; elles ont noté que le calendrier fixé pour les évaluations à mi-parcours et les évaluations des programmes devaient faciliter une utilisation optimale des résultats aux fins de la programmation. Elles ont souligné que la fonction d'évaluation représentait un élément crucial de la gouvernance et du contrôle, et de la présentation de comptes dignes de ce nom. Elles ont également noté que l'évaluation était un élément essentiel de l'apprentissage concernant les activités de développement.

60. Les délégations ont demandé l'établissement d'un lien solide entre la fonction d'évaluation et les priorités stratégiques du FNUAP. Elles ont souligné la nécessité d'une vision commune en matière d'évaluation basée sur le mandat et les priorités stratégiques du Fonds, et servant à préciser les objectifs des évaluations centralisées et décentralisées. On a également souligné l'importance de l'intégration d'une démarche axée sur les droits de l'homme et sur l'égalité des sexes dans les évaluations conformément aux orientations du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. On a proposé que le plan et les résultats des évaluations thématiques et des grandes évaluations soient examinés lors des sessions du Conseil d'administration; et que l'évaluation de la santé maternelle soit inscrite à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2013. On a recommandé que le rapport biennal sur l'évaluation soit soumis au Conseil chaque année. De même, on a

encouragé des évaluations conjointes avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

61. Les délégations ont noté avec plaisir que le Directeur général entendait se faire le champion de l'évaluation au FNUAP. Elles ont demandé des informations concernant le calendrier pour la révision de la politique d'évaluation. Elles ont reconnu que la réforme exigerait du temps et ont noté que le Directeur exécutif avait déjà pris certaines mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Les délégations avaient conscience des problèmes qui se posaient et ont offert de soutenir le FNUAP dans ses efforts destinés à les résoudre et attendaient avec intérêt la politique d'évaluation révisée.

62. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien et de leurs observations précieuses. Il a réaffirmé son engagement personnel, en tant que champion de l'évaluation au FNUAP, en faveur de la solution des problèmes posés par l'évaluation et du comblement des lacunes critiques existant dans la politique d'évaluation actuelle. Il a promis de partager une feuille de route pour la révision de la politique d'évaluation du FNUAP et a assuré les membres du Conseil que le FNUAP continuerait à collaborer avec le Conseil, notamment grâce à des consultations officieuses. Il a pris acte des observations spécifiques formulées par les délégations concernant le renforcement de la cohérence et de la coordination entre les services du FNUAP et a noté que le FNUAP collaborerait avec les membres du Conseil en vue d'améliorer la qualité de l'évaluation. Il a reconnu, lui aussi, qu'il fallait renforcer une conception et un suivi des programmes axés sur les résultats, et rendre les programmes de pays plus faciles à évaluer. Il a pris acte de la recommandation tendant à affecter des ressources adéquates à la fonction d'évaluation. Il a répondu à diverses questions spécifiques, notant en particulier que le FNUAP dirigeait plusieurs évaluations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, ou y participait. Il a terminé en remerciant le Directeur du bureau régional des États arabes, qui prendrait sa retraite vers la fin de 2012, de sa contribution.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/26 relative à l'évaluation au FNUAP.

64. À la suite de l'adoption de la décision 2012/26, le Vice-Président du groupe des États africains, parlant au nom des pays africains membres du Conseil d'administration, a souligné que tout en souscrivant au consensus concernant la décision 2012/26 relative à l'évaluation, il souhaitait déclarer formellement que s'agissant du paragraphe 16 de la décision, l'affectation de ressources à l'évaluation ne devrait pas se solder par une réduction des ressources disponibles pour l'exécution des programmes.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014

65. Le Directeur exécutif du FNUAP a informé le Conseil d'administration de l'état de l'examen de la CIPD au-delà de 2014, soulignant qu'il importait de reconstruire un partenariat et un consensus mondiaux en vue de faciliter l'exécution d'un programme incisif de la CIPD au-delà de 2014. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait à établir un lien entre l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et le programme de développement au-delà de 2015 et a noté les diverses consultations mondiales et régionales tenues au cours de l'année passée avec la participation des

gouvernements, de la société civile – y compris des jeunes – et du système des Nations Unies. Il a souligné que les processus régionaux représentaient un élément crucial de l'examen, y compris les rapports régionaux qui seraient établis à l'intention des conférences régionales de 2013. En outre, au niveau des pays, les bureaux de pays des FNUAP avaient collaboré étroitement avec les gouvernements en vue de faire participer la société civile et les parties prenantes intéressées à cet examen en 2012, l'accent étant mis sur la mise en œuvre des décisions de la CIPD à l'échelle mondiale.

66. Le Directeur exécutif a déclaré que l'un des principaux domaines de coopération avec les gouvernements consistait à inclure des représentants des organisations non gouvernementales et de la jeunesse dans les délégations nationales participant aux conférences régionales sur la population en 2013 et aux réunions mondiales en 2014. Il a noté que le Gouvernement indonésien accueillerait le Forum mondial des jeunes à Bali (Indonésie) du 4 au 6 décembre 2012. D'autres conférences thématiques mondiales étaient prévues, dont une sur les droits de l'homme organisée en partenariat avec le Gouvernement néerlandais. Le Directeur exécutif a invité instamment tous les gouvernements qui avaient annoncé des contributions d'en accélérer le versement et a engagé les États Membres à combler la lacune de 15 millions de dollars dans les ressources financières pour l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

67. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des informations qui ont été présentées, ainsi que du processus inclusif qui ressort de la participation de toutes les parties prenantes à l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

VII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

68. Le Directeur exécutif adjoint (programme) a donné un aperçu de huit projets de descriptifs de programmes de pays et d'un projet de descriptif de programme commun de pays : Afrique du sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo de la région de l'Afrique; Pakistan (projet de descriptif de programme de pays commun) de la région de l'Asie et du Pacifique; Soudan de la région des États arabes; et Haïti et Nicaragua de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. À leur tour, les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et de l'Amérique latine et les Caraïbes ont décrit les programmes dans leur optique régionale respective.

69. Plusieurs délégations ont remercié le FNUAP de sa coopération et du soutien apporté à leurs pays respectifs. Elles ont noté que les programmes de pays avaient été élaborés en consultation étroite avec les gouvernements respectifs et d'autres partenaires de développement, et qu'ils étaient bien alignés sur les plans, les priorités et les cadres nationaux. Elles ont souligné que le soutien du FNUAP était nécessaire plus que jamais pour aider les pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs délégations ont formulé des observations spécifiques sur certains des projets de programmes de pays, qui seraient communiquées aux pays concernés.

70. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) et les directeur régionaux du FNUAP ont remercié le Conseil d'administration pour ses observations et son soutien. Ils ont assuré les membres du Conseil que conformément à la décision 2006/36, leurs observations sur les huit descriptifs de programmes de pays

et le descriptif de programmes de pays commun seraient communiquées aux pays intéressés en vue d'être prises en considération dans l'élaboration de la version définitive des programmes.

71. Le Conseil d'administration a pris note des huit projets de descriptifs de programmes de pays et d'un descriptif de programmes de pays : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Haïti, Libéria, Nicaragua, Pakistan (programme commun), République démocratique du Congo et Soudan. Le FNUAP communiquerait les observations formulées aux pays concernés. Le Conseil a approuvé la prorogation du programme pour l'Égypte. Le Conseil a adopté la décision 2012/22, par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Érythrée à sa première session ordinaire de 2013.

72. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a adopté, selon la procédure d'adoption tacite, et sans présentation et discussion, les 12 programmes des pays suivants, examinés précédemment à la session annuelle de 2012 : Bolivie (État plurinational de), Costa Rica, Djibouti, Guinée, Inde, Jordanie, Lesotho, Népal, pays insulaires et territoires du Pacifique, République de Moldova, Sierra Leone et Sri Lanka.

Débat consacré à l'UNOPS

VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

73. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS (DP/OPS/2012/7); le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2011 (DP/OPS/2012/8), et le supplément sur la transparence dans la passation des marchés publics.

74. Les délégations ont exprimé leur appui aux conclusions tirées dans l'examen à mi-parcours, qu'elles ont évaluées favorablement. Elles ont déclaré que ces conclusions indiquaient clairement que l'UNOPS était nécessaire et qu'il importait qu'il mette l'accent sur ses domaines de spécialisation : les achats, les services relatifs à l'exécution des projets et le développement de l'infrastructure physique, alors que les services consultatifs en matière de gestion et la création de capacités nationales constituaient des thèmes transversaux essentiels. Elles ont encouragé l'UNOPS à se prévaloir des conclusions de l'examen à mi-parcours et de concentrer son attention sur les domaines où il jouissait d'un avantage comparatif reconnu en vue d'assurer la croissance durable de ses opérations.

75. Compte tenu de ces considérations, le PNUD a été encouragé à élargir ses partenariats, ce qui contribuerait à améliorer la productivité des pays en développement et la fourniture de services, tout en aidant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. On espérait que le PNUD aiderait à identifier les goulots d'étranglement en matière de technologie et de capacité rencontrés par les pays en développement et à dégager des recommandations et des solutions ciblées.

76. Les délégations ont réaffirmé qu'il importait de donner à toutes les entreprises participant aux activités d'achat des chances égales et équitables. Elles ont également souligné qu'il fallait éviter la concurrence avec d'autres organismes des Nations Unies et qu'il était crucial d'établir une division du travail nette entre ces organismes. Elles ont également souligné que les plans stratégiques de l'UNOPS et de ses organismes partenaires devaient être examinés en vue d'éviter les chevauchements et les doubles emplois.

77. Les délégations ont appuyé l'aspiration de l'UNOPS à incorporer des objectifs de durabilité dans tous ses services en intégrant les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Toutefois, une délégation a souligné que l'UNOPS (et le système des Nations Unies en général) pouvait introduire de nouvelles normes de protection environnementale seulement une fois que les États Membres les avaient acceptées.

78. Le nombre croissant de projets de l'UNOPS exécutés dans des pays les moins avancés et les pays en crise a été accueilli avec satisfaction et encouragé. Les délégations ont noté avec plaisir que la vaste majorité des achats de l'UNOPS était effectués dans les pays en développement et ont invité instamment l'organisation à continuer à renforcer le lien entre le développement durable et les programmes de développement locaux. Notant que ses rapports mettaient l'accent sur le niveau des produits, on a invité l'UNOPS à intensifier sa collaboration avec ses partenaires afin de refléter ses résultats au niveau des produits.

79. On a réitéré l'importance qu'il y avait à travailler dans les pays en développement conformément au principe de la prise en charge par le pays. À cet égard, UNOPS a été invité à élargir la portée de ses activités qui aidaient à développer les capacités des pays et leur aptitude à tirer parti de leurs propres ressources. Une délégation a remercié l'UNOPS de ses réalisations en matière de transparence et l'a engagé à intensifier ses activités d'information à l'intention des gouvernements, des institutions et des autres entités locales dans les pays en développement afin de leur permettre de mieux comprendre les travaux de l'UNOPS au-delà de son rôle d'agent d'exécution pour le système des Nations Unies.

80. En réponse, le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié les délégations de leurs observations et de leur soutien et les a assurés de la volonté de l'UNOPS de continuer à travailler avec elles dans la mise au point du plan stratégique l'année à venir. Il a saisi l'occasion pour remercier le Danemark, pays hôte de l'UNOPS, de la mise en place d'un nouveau complexe des Nations Unies utilisant les normes les plus élevées de durabilité.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/24 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS 2010-2013; et la décision 2012/25 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies.

Débat consacré aux questions communes

IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

82. Le Directeur exécutif adjoint (programme) du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD ont présenté le rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26-DP/FPA/2012/18).

83. Les délégations ont reconnu les progrès accomplis par le PNUD et le FNUAP dans la lutte contre le VIH et le sida. Elles ont noté que le Programme commun était un partenaire crucial dans la lutte contre le VIH. Elles ont réitéré la décision 2011/41 prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011 tendant à ce que les stratégies et politiques d'ONUSIDA soient intégrées dans les prochains plans stratégiques du PNUD et du FNUAP, soulignant que le sida devait continuer à constituer une priorité pour les deux organisations. Elles ont félicité vivement le PNUD et le FNUAP du soutien qu'ils apportaient aux activités au niveau des pays axées sur les investissements. On a souligné que la coordination au niveau des pays, non seulement au sein du système des Nations Unies, mais également avec les parties prenantes des pays et entre elles, exigeait une attention particulière pour assurer le succès.

84. Les délégations ont attiré l'attention sur les futures directives d'ONUSIDA concernant les déterminants critiques et les synergies de développement concernant les investissements stratégiques dans la riposte au sida et se sont félicitées du rôle joué par le PNUD dans leur élaboration. Elles ont noté que ces directives donneraient des orientations importantes quant à la manière de concentrer et de prioriser les activités au niveau des pays, de sauver des vies plus nombreuses et d'assurer un traitement moins coûteux. Elles ont soutenu les nouveaux principes et approches proposés par ONUSIDA et ses partenaires concernant le financement des mesures de lutte contre le VIH, la manière de garantir la durabilité des mesures prises au niveau de pays et d'améliorer le système de rapports axés sur les résultats.

85. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés en faveur d'un accès universel aux programmes de prévention, de traitement, de soins et de soutien et en faveur du renforcement de l'aptitude des pays à lutter contre le VIH et à atténuer l'incidence du sida sur les femmes et les enfants. Elles ont également souligné l'importance qu'il y avait à promouvoir les activités de prévention parmi les jeunes, encourageant l'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser plus largement les messages.

86. Les délégations ont exprimé de l'inquiétude à l'égard de la baisse des ressources affectées aux projets d'ONUSIDA, ont engagé les donateurs traditionnels à continuer à fournir des ressources et ont demandé aux économies et pays émergents à faire leur part, et aux pays en développement de prendre des initiatives et d'assumer leurs responsabilités. Toutefois, elles ont souligné que les ressources provenant du secrétariat d'ONUSIDA ne devraient pas réduire ou remplacer la contribution ou l'investissement des partenaires. À cet égard, elles ont également souligné l'importance qu'il y avait à honorer les engagements pris à l'égard de la division du travail nouvellement approuvée au sein d'ONUSIDA. Soulignant

l'importance d'une responsabilisation partagée entre partenaires, les délégations ont demandé instamment un engagement accru de la part des équipes communes des Nations Unies sur le sida et des équipes de pays des Nations Unies en faveur du suivi et de la présentation du cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA pour la période 2012-2015.

87. En réponse, le Directeur du Groupe du VIH/sida du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et a décrit les incidences du retard intervenu dans le financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a été mentionné au cours du débat. Il a mis en relief les activités de plaidoyer d'ONUSIDA en faveur du partage du fardeau du financement et de la diversification de ses sources, y compris un investissement solide par les pays de programme eux-mêmes. Il a exprimé l'espoir que les pays donateurs continueraient à fournir des ressources. Il a noté l'appui apporté par les organisations à l'exécution des programmes financés par le Fonds, y compris des partenariats techniques et opérationnels destinés à assurer son efficacité et son aptitude à inspirer confiance à ses donateurs, en tirant parti des enseignements tirés. Pour terminer, il a souligné l'importance du cadre d'investissement d'ONUSIDA pour garantir l'efficacité et l'impact du financement. Il a également assuré les délégations que le gros des ressources financières pour les activités du PNUD et du FNUAP étaient utilisées spécifiquement pour assurer la cohérence à travers le système. L'orateur a encouragé les membres du Conseil d'administration de veiller, grâce à leur supervision, à ce que les plans et stratégies d'ONUSIDA soient alignées sur ceux du PNUD et du FNUAP, et les a invités instamment à faire tout leur possible pour honorer leurs engagements à l'égard du budget ordinaire, sans lequel les organisations ne pourraient pas accomplir leurs mandats relatifs au VIH.

88. La Directrice exécutive adjointe (programme) du FNUAP a remercié les délégations de leur intérêt et de leur engagement en faveur des activités critiques relatives au VIH et au sida. Elle a fait écho à la réponse donnée par le PNUD, puis a souligné l'engagement du FNUAP en faveur des travaux en cours, appelant l'attention sur l'accent mis par le Fonds sur la prévention de la transmission mère-enfant, en particulier dans le cadre des services de planification familiale; sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes; et sur l'intégration d'une riposte globale au VIH dans la santé procréative et sexuelle en général. Notant que le VIH provoquait certaines des marginalisations les plus graves qui se produisaient dans la société, l'orateur a affirmé qu'une démarche axée sur les droits de l'homme constituait la bonne voie à suivre. Elle a souligné que « l'objectif zéro » était un objectif concernant l'incidence de l'infection, et non le financement. Elle a invité instamment les États Membres et d'autres donateurs à contribuer aux travaux relatifs au VIH et au sida, soulignant que les solutions existaient et que « l'objectif zéro » était un but plausible. Toutefois, il exigeait du courage et de l'engagement, entre autres sur le plan financier, l'accent étant mis sur les priorités stratégiques. Pour terminer, elle a réaffirmé que le FNUAP continuerait à collaborer étroitement avec tous les partenaires d'ONUSIDA.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26-DP/FPA/2012/18).

X. Questions financières, budgétaires et administratives

90. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, l'Administrateur adjoint et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté le document intitulé « Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : examen commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur l'incidence des définitions des coûts et des catégories d'activité sur l'harmonisation des taux de recouvrement des coûts » (DP-FPA/2012/1). On a noté que les représentants de l'UNICEF étaient présents dans la salle pour répondre à des questions en tant que de besoin.

91. Les délégations ont remercié les organisations de leur travail coordonné en faveur de l'élaboration du rapport et des propositions qui y figuraient. Dans l'ensemble, les délégations étaient heureuses que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF aient réglé le problème du financement croisé et de l'utilisation de ressources ordinaires pour couvrir les coûts indirects fixes. Elles ont félicité les organisations d'être les premières entités des Nations Unies à proposer une nouvelle méthode pour calculer les taux de recouvrement des coûts et les ont encouragées à faire participer l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à cet effort. Elles ont accueilli avec satisfaction la proposition tendant à renoncer à l'ancienne distinction entre coûts indirects fixes et coûts indirects variables, ce qui, d'après elles, renforcerait la transparence et la clarté et améliorerait le partage du fardeau entre les ressources ordinaires et les autres ressources. En outre, elles ont noté que cela aiderait à garantir des niveaux minimum et accrus de ressources ordinaires.

92. Alors que leur réaction était généralement favorable, les délégations ont noté que la proposition tendant à modifier le taux de recouvrement des coûts exigeait des consultations additionnelles avant qu'une décision ne soit prise. On a noté que l'harmonisation de ce taux était utile, mais que l'accent devait être mis sur les incitations données aux pays afin qu'ils contribuent aux ressources ordinaires. On a également demandé des éclaircissements quant à la valeur ajoutée qu'un budget intégré représentait pour les organisations concernées et les avantages ultimes qui en découleraient pour les pays de programme. Une délégation souhaitait connaître la raison d'être du taux de recouvrement des coûts actuel de 7 % et savoir s'il y avait une raison claire de maintenir ce taux. Une autre délégation s'était inquiétée de ce qu'une augmentation de ce taux puisse se solder par une baisse globale des ressources pour ces trois organisations. Une délégation a demandé des informations additionnelles concernant le recouvrement des coûts.

93. Une délégation a exprimé de l'intérêt pour les enseignements que les organisations avaient tirés de la comparaison des repères avec les autres institutions concernant les taux de recouvrement des coûts. Elle a également demandé des informations additionnelles sur l'expérience des membres du Conseil d'administration concernant la définition de ces taux, en particulier les mécanismes proposés et le cadre conceptuel utilisé au niveau national. Elle a noté qu'une décision du Conseil exigeait une analyse plus détaillée et une analyse comparative des modalités de répartition des coûts sur la base de la méthodologie actuelle. Elle a noté qu'il valait mieux utiliser des taux unifiés pour éviter la concurrence entre les organisations.

94. Souhaitant obtenir les éclaircissements nécessaires pour la prise d'une décision, les délégations ont demandé la présentation, à la première session

ordinaire de 2013, d'informations additionnelles sur les éléments suivants : a) une explication des avantages et des inconvénients d'une méthodologie harmonisée, avec ou sans un taux de recouvrement des coûts harmonisé pour toutes les institutions; b) des propositions concrètes accompagnées d'une explication des avantages et des limites de l'utilisation de taux différenciés pour le recouvrement des coûts dans la gestion des différents volumes dans divers contextes opérationnels; c) une explications du financement croisé à être couvert par des ressources ordinaires de chaque institution; d) une explication de la manière dont la nouvelle méthode de calcul encouragerait l'efficacité; et e) des informations plus détaillées sur la proposition tendant à faire des arrangements spéciaux pour certaines activités spéciales comme la coordination au sein du système des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

95. Les délégations ont également demandé une analyse du risque et des conséquences opérationnelles découlant pour chaque organisation a) de l'utilisation de taux différenciés en fonction du volume, de la prévisibilité et de la souplesse du financement et de la manière dont ils pourraient encourager un accroissement des contributions de ressources ordinaires et l'amélioration de la qualité des autres ressources; b) des risques et des avantages de taux de recouvrement des coûts communs et séparés pour chaque organisation; et c) une ventilation et une définition plus nette des catégories de coûts qui seraient couverts par le taux de recouvrement.

96. En réponse et remerciant les délégations, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a noté que la méthodologie proposée était très différente de celle employée par le passé et que les organisations étaient donc très désireuses d'obtenir du Conseil d'administration des orientations quant à la voie à suivre. Il a souligné que les détails de la nouvelle méthodologie devaient encore être mis au point et qu'il fallait des travaux additionnels pour analyser les différentes approches, l'incidence de taux harmonisés par rapport à des taux non harmonisés sur les ressources ordinaires, compte tenu en particulier des différence existant entre les modalités et les mandats les organisations. Il a également souligné que la mobilisation de ressources continuait à poser un problème majeur, et que les organisations devaient s'employer à mobiliser à la fois des ressources ordinaires et d'autres ressources afin de pouvoir réaliser leur plan stratégique. On considérait que la nouvelle approche réduirait également l'incitation à affecter des ressources, réduisant ainsi les coûts dans leur ensemble. Soulignant la question de la qualité des ressources autres que les ressources ordinaires, l'orateur a noté que le recouvrement des coûts représentait le troisième pilier du budget intégré, tout en reconnaissant que les différentes sources de financement devaient être envisagées ensemble, de même que leur impact synergique sur la qualité des résultats du développement. Comme cela a avait été noté dans la discussion, le but initial du budget intégré consistait à envisager les budgets et les programmes dans le contexte du recouvrement des coûts, qui constituait le troisième élément important. S'agissant de la demande d'informations financières, l'Administrateur assistant a noté que les organisations travailleraient ensemble en vue de fournir ces informations au Conseil.

97. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations utiles et d'avoir souligné l'importance de la disponibilité de ressources ordinaires prévisibles et sûres pour la viabilité financière des organisations. Il a pris acte des demandes d'information présentées par les délégations sur les incidences de taux de recouvrement des coûts harmonisés et non harmonisés et les détails de la proposition concernant les taux différenciés; ainsi que

sur la manière dont les fonctions de base seraient définies par les trois organisations. Il a assuré le Conseil d'administration que les organisations reviendraient avec des propositions spécifiques et recherchaient des orientations de la part du Conseil, ainsi qu'une coopération étroite avec le Conseil pendant la période précédant la première session ordinaire de 2013. Il a rappelé que l'élan en faveur de la modification des taux de recouvrement avait été créé par le mandat donné par le Conseil de veiller à ce que les ressources ordinaires ne subventionnent pas les autres ressources. Répondant à la question concernant les avantages du budget intégré pour les pays de programme, il a noté que les avantages incluait une plus grande transparence et des liens plus étroits entre les résultats et les ressources. À l'heure actuelle, le budget institutionnel établissait des liens entre les résultats et les activités de l'organisation, mais non avec les résultats du développement. En revanche, grâce au budget intégré, les cycles du plan stratégique et du budget seraient harmonisés dans un cadre quadriennal et on créerait un cadre global établissant un lien entre les ressources totales envisagées et les résultats escomptés.

98. S'agissant de la question relative au taux de recouvrement des coûts existant de 7 %, le Directeur a noté que ce taux était le résultat des calculs basés sur la méthodologie existante (approuvée par le Conseil d'administration) que les trois organisations ont utilisé au cours des années. Il a ajouté que les organisations referaient leurs calculs et reviendraient sur la question à une réunion du Conseil. S'agissant de l'harmonisation du taux pour l'ensemble du système des Nations Unies, il a déclaré que les travaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF en matière de recouvrement des coûts étaient suivis avec un vif intérêt par les autres organismes des Nations Unies et que leur résultat pourrait influencer les autres organisations quant à la méthode qu'elles employaient. Il a rappelé que le taux de 7 % avait en fait influencé le taux utilisé par le Fonds du programme « Unis dans l'action ». Il a assuré le Conseil que dans l'intérêt d'une plus grande harmonisation, les trois organisations s'emploieraient à partager les résultats de l'opération avec les autres organismes des Nations Unies par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion et du Réseau finances et budget.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2012/27 sur la feuille de route vers un budget intégré à commencer en 2014 : a) examen conjoint PNUD, FNUAP et UNICEF portant sur l'incidence des définitions des coûts et des classifications des activités sur les taux harmonisés de recouvrement des coûts (DP-FPA/2012/1); et b) la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré.

XI. Visites sur le terrain

100. L'un des chefs d'équipe de la mission sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté le rapport de la visite commune en République de Djibouti et (DP-FPA-OPS/2012/CRP.1) et le rapport de la visite conjointe en Éthiopie (DP-FPA-OPS/2012/CRP.2).

101. Les deux rapporteurs ont décrit les principales conclusions et recommandations des visites. Les délégations de Djibouti et de l'Éthiopie ont exprimé leur appréciation à l'égard des visites conjointes et des rapports connexes.

Elles se sont félicitées du travail accompli par les équipes de pays des Nations Unies dans leurs pays respectifs.

102. Le Conseil d'administration a pris note des deux rapports sur les missions des visites en République de Djibouti et en Éthiopie.

XII. Questions diverses

103. On a tenu les consultations ou réunions d'information officielles suivantes :

a) Consultation officielle sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013, et le processus d'établissement du plan stratégique pour 2014-2017;

b) Consultation officielle du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur le budget intégré et le recouvrement des coûts;

c) Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats;

d) Consultation officielle sur le cadre de conception pour l'examen cumulatif du plan stratégique actuel du PNUD, 2008-2013;

e) Consultation officielle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les politiques en matière de ressources humaines;

f) Réunion d'information officielle consacrée au rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal prenant fin le 31 décembre 2011;

g) Consultation officielle sur le plan stratégique du FNUAP;

h) Réunion d'information sur l'examen de la CIPD au-delà de 2014.
